

Communiqué de presse

Mercredi 21 janvier

Emmanuel Grégoire annonce son Grand Plan d'hébergement avec 4 000 places supplémentaires à Paris !

Chaque nuit, près de 3 500 personnes dorment dans la rue, parmi lesquelles des enfants, des familles, et des jeunes condamnés à l'errance. Cette réalité est le symptôme d'une politique nationale de l'hébergement d'urgence à bout de souffle. **Emmanuel Grégoire annonce qu'il engagera dès 2026 un Grand Plan d'hébergement d'urgence avec une obligation de résultat : zéro enfant à la rue. Il s'agira de la première mesure qu'il engagera dès lors qu'il deviendra maire de Paris.**

Ce Grand Plan repose sur trois priorités :

- 1. Protéger d'abord les enfants et les familles**, avec un dispositif dédié.
- 2. Répartir équitablement l'effort d'hébergement** entre tous les arrondissements, en mettant fin à une situation où les arrondissements de l'est parisien portent presque seuls la charge de la solidarité.
- 3. Organiser enfin les sorties durables de la rue** en mobilisant toutes les solutions disponibles, y compris les mètres carrés vacants.

Le Grand Plan prévoit l'ouverture de 4 000 places supplémentaires d'hébergement d'urgence, avec une exigence de répartition équilibrée entre arrondissements. Il proposera une planification pluriannuelle territorialisée avec objectifs chiffrés non négociables accompagnés de sanctions financières pour les territoires qui refusent ou bloquent l'ouverture de places. **La Ville coordonnera ainsi, en appui de l'État et des associations, l'ouverture de 40 nouveaux petites unités d'hébergement** dans Paris et en Île-de-France, en mobilisant le foncier disponible et des sites appartenant à de grands propriétaires publics et privés.

Il déploiera par ailleurs le dispositif **"Un toit pour chaque enfant"** comprenant l'ouverture d'un centre multilingue de primo-accueil et d'orientation 24h/24, la création de **1 000 places d'hébergement dédiées** aux enfants et à leurs familles (sur les 4 000 nouvelles places au total) organisées en 10 sites de 100 places à taille humaine sur Paris, ainsi qu'une inscription automatique à l'école pour garantir la continuité de la scolarité.

Il réaffirme dans ce cadre sa priorité pour la protection des jeunes en recours, après l'adoption en première lecture d'une proposition de loi défendue en décembre portant la **présomption de**



Contact presse : presse@emmanuelgregoire.fr

Mathilde Manso (06 37 85 00 02) / Adèle Nangéroni (06 73 48 50 58)

minorité. L'objectif : faire de Paris la première ville à traduire cet esprit dans les faits, en garantissant la protection et la prise en charge tant qu'un doute subsiste sur l'âge.

Parce qu'un hébergement ne suffit pas à survivre dignement, le plan prévoit aussi des mesures concrètes pour **sortir durablement de la rue** : mobilisation des logements vacants via un renforcement de "*Louez solidaire*" - avec réquisition temporaire en cas de refus persistant - accès inconditionnel aux droits et services sociaux parisiens, développement de lieux d'hygiène et de soin, de bagageries, laveries, vestiaires gratuits, renforcement de *Paris Adresse* pour la domiciliation, action pour obtenir le retrait des mobiliers anti-SDF, et coordination renforcée entre acteurs pour traiter les situations les plus critiques.

L'État porte pourtant une responsabilité claire : garantir le droit à l'hébergement d'urgence, prendre en charge les plus précaires, organiser la solidarité entre territoires. Pendant ce temps, Paris, comme quelques grandes villes, absorbe trop souvent seule l'essentiel de la détresse, jusqu'à l'épuisement de ses capacités. Nous avons soutenu les plaintes contre l'État en matière d'inaction climatique ; nous organiserons la mobilisation face à son inaction humanitaire et sociale. Soit l'État assume et finance à la hauteur nécessaire les places et dispositifs d'accompagnement, soit il persiste à se défausser ; dans ce cas, **Paris engagera des contentieux indemnitaires pour faire reconnaître la responsabilité de l'État et obtenir les financements correspondants.**

Une fois élu maire, la Ville consacrera enfin *a minima* 1% de son budget à l'ensemble des dispositifs de lutte contre la grande exclusion, financement reposant notamment sur l'augmentation des taxes sur les logements vacants et les résidences secondaires.



Contact presse : presse@emmanuelgregoire.fr

Mathilde Manso (06 37 85 00 02) / Adèle Nangéroni (06 73 48 50 58)